

## UN(E) RESPONSABLE DE LA BRIGADE DE NUIT

Référence : 25E/B05

# DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUES ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE - SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

## Presentation:

Créée en février 2023, la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques et de la Prévention de la Délinquance est chargée d'exécuter, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du Maire, les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la salubrité, de la sécurité et de la tranquillité publiques et de la prévention de la délinquance.

La Police Municipale est aujourd'hui engagée au service des Niortais du Lundi au Vendredi de 8h00 à 20h00 et le Samedi de 10h30 à 19h00.

Compte tenu des enjeux visant à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques du territoire dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire, le Conseil Municipal a entériné la création d'une brigade de nuit afin de compléter le dispositif en place.

Elle sera composée de 12 agents de police municipale dont le chef de service et son adjoint. Chaque agent de cette brigade assurera, à tour de rôle, un soutien opérationnel depuis le CSU afin d'appuyer les agents sur le terrain et favoriser une coopération opérationnelle avec la Police Nationale.

La brigade de soirée sera présente sur le terrain de 19h00 à 3h00 du mardi au samedi ou du mercredi au samedi selon les périodes de l'année (présence ponctuelle le lundi ou le mardi sur des service exceptionnels liés à la sécurisation d'évènements organisés par la Ville de Niort)

- Cycle haute saison de Mars à Octobre (4 jours/semaine), soit 32h hebdomadaire en alternance du mardi au vendredi puis du mercredi au samedi une semaine sur 2
- Cycle basse saison de Novembre à Février (3 jours/semaine), soit 24h hebdomadaire en alternance du mercredi au vendredi puis du jeudi au samedi une semaine sur 2

Sous l'autorité du directeur de la Police Municipale, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

# **Missions:**

- Pilotage de la mise en oeuvre et du recrutement des agents de la brigade de nuit, dans la phase préparatoire du déploiement de cette unité, sous l'autorité du directeur de la Police Municipale et de la Directrice de la DSTPPD;
- Encadrement et management la brigade de nuit ;
- Sous votre autorité, encadrement des missions dévolues à la brigade de nuit :
  - sécurisation/dissuasion (patrouilles de voie publique, régulation des regroupements bruyants et/ou agressifs,
  - o lutte contre les phénomènes de prédation et de violence aux personnes),
  - o sécurisation des évènements,
  - lutte contre l'hyper alcoolisation, les comportements violents induits et les cession/consommation de stupéfiants.
  - en coordination avec la/le responsable du CSU, mettre en oeuvre les missions de vidéoprotection pendant l'amplitude de fonctionnement de la brigade de soirée,
  - o contrôle des horaires de fermeture des débits de boissons et épiceries de nuit,
  - · lutte contre les nuisances sonores sur l'espace public,
  - · lutte contre le stationnement anarchique,
  - o actions de soutien opérationnel des services de la Ville et de l'Agglomération (collecte, propreté, voirie, ...)
- · Gestion des procédures administratives et judiciaires,
- En lien avec l'administration du service, vous assurer l'instruction et le suivi des procédures de formation et d'entraînement au port d'armes des agents de la brigade, dont le port d'arme de poing de catégorie B1.

# Ce poste est soumis:

- à des horaires organisés selon les cycles suivants : vacations de 19h à 3h du matin.
- au port de l'uniforme
- à l'agrément du Procureur de la République

- à l'assermentation devant le juge du Tribunal d'Instance
- autorisation préféctorale pour le port d'armes

# Profil:

- Expérience sur poste similaire ou poste d'encadrement
- · Aptitudes managériales confirmées, conduite du changement
- Maîtrise des écrits professionnels
- Qualités relationnelles (qualité d'écoute, de dialogue, réactivité, esprit d'analyse)
- Vous savez faire preuve d'autonomie, prendre des initiatives et avez le souci du compte-rendu
- Votre faculté à favoriser des actions partenariales (Ville, Agglo, Etat) est reconnue
- Vous êtes en capacité de gérer des relations conflictuelles et votre sens du contact et du service public est reconnu
- Rigueur et discrétion
- Bonne condition physique
- Maîtrise appréciée des outils bureautiques et de logiciels spécifiques (Logitud Police)
- Permis B obligatoire

## **Conditions statutaires:**

- Les agents relevant du cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale
- Les agents lauréats de concours

## Remuneration:

- Conditions statutaires sur la base des grilles du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale
- Régime indémnitaire
- Prime de vacances : 799,90€ brut versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre, au prorata du temps de présence
- Participation employeur à des contrats groupes complémentaires santé et prévoyance (maintien de salaire)
- Comité des activités sociales et culturelles

# Renseignements:

Auprès de M. Jean-Luc PICOT, Directeur de la Police Municipale au 05.49.78.77.70

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **28/02/2025** sous la référence : **25E/B05** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail: drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire Direction des Ressources Humaines Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex